



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
SUN Poudre système standard

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

| | |
|--------------------------------------|--|
| NOM DU PRODUIT | SUN Poudre système standard |
| DISTRIBUTEUR | Unilever Belgium N.V./ S.A. Humaniteitslaan 292 - Boulevard de l'Humanité 1190 Brussel / Bruxelles Consumer service: tel. 078 / 15.22.15 www.careline.be |
| NO DE PRODUIT : | 8374629 / 9 / 18.08.09 |
| UTILISATION | Poudre de lavage pour lave-vaisselle |
| NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE | Vous pouvez également consulter le Centre Antipoison le plus proche de votre domicile EX: PARIS 01 40 05 43 28 |
| DIMENSION DE L'EMBALLAGE | bidon en plastique |

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Irritant pour les yeux.

CLASSIFICATION (1999/45) Xi;R36.

RISQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

De fortes concentrations de poussière peuvent former un mélange explosif avec l'air.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Appellation | No EC : | No. CAS | Contenu | Classification (67/548) |
|---------------------------|-----------|------------|---------|---------------------------|
| CARBONATE DE SODIUM | 207-838-8 | 497-19-8 | 25-50% | Xi;R36 |
| sodium percarbonate | | 15630-89-4 | 1-5% | Xn;R22. Xi;R41. O;R8. |
| sodium silicate | | 1344-09-8 | 1-5% | Xi;R37/38,R41. |
| zinc sulphate monohydrate | | 7446-19-7 | < 1% | Xn;R22. Xi;R41. N;R50/53. |

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

Pour des raisons de confidentialité, les taux de composants listés dans la Section 3 sont indiqués sous forme de fourchettes exprimées en pourcentage. Ces fourchettes ne reflètent en rien le fait que la composition de cette formulation puisse varier mais visent à masquer la composition exacte qui relève de la propriété industrielle. La classification donnée dans les Sections 2 et 15 est déterminée sur la base de la composition exacte du mélange.

4 PREMIERS SECOURS

INHALATION

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Consulter un médecin si les troubles persistent.

INGESTION

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Consulter le médecin si une grande quantité a été consommée.

CONTACT AVEC LA PEAU

Rincer rapidement la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

CONTACT AVEC LES YEUX

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Ce produit est ininflammable. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

SUN Poudre système standard

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Aucun procédé spécifique d'attaque des feux.

RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

De fortes concentrations de poussière peuvent former un mélange explosif avec l'air.

RISQUES PARTICULIERS

En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION POUR LE PERSONNEL DE LUTTE CONTRE LE FEU

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Éviter l'inhalation de poussières. Éviter le contact avec les yeux. Laver soigneusement après la manipulation d'une fuite. Dans le cadre industriel :

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les petites quantités peuvent être dissoutes/diluées dans de l'eau et déversées à l'égout. Déversements importants : Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. En cas d'une pollution de l'eau, aviser les autorités concernées.

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Éviter de générer et disperser la poussière. Les petites quantités, ainsi que les quantités disponibles à l'échelle domestique, doivent être nettoyées et jetées avec les déchets domestiques non recyclables.. Dans le cadre industriel :

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Recueillir dans des récipients et bien sceller. Laver la zone contaminée à l'eau. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Éviter les manipulations qui conduisent à la formation de poussière. Éviter le contact avec les yeux. Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Dans le cadre industriel :

Utiliser les techniques de contrôle appropriées et prendre les précautions personnelles comme défini dans la section 8.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Entreposer dans le récipient original. Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.

CRITÈRES DE STOCKAGE

Entreposage non spécifié.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

MESURES D'INGÉNIERIE

L'exposition à des produits dangereux devrait être contrôlée à la source par les dispositions de techniques de confinement et/ou de ventilation. Se référer à l'évaluation locale du risque pour plus de détails.

Garder les limites d'exposition professionnelles appropriées et minimiser l'exposition aux produits dangereux à tout moment.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Aucunes dans les conditions normales. Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de poussières.

Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible.

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Dans le cadre industriel :

Porter des gants de protection. Se référer à l'évaluation locale du risque pour plus de détails.

PROTECTION DES YEUX

Dans le cadre industriel :

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

MESURES D'HYGIÈNE

Se laver les mains après l'usage. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

PROTECTION DE LA PEAU

Dans le cadre industriel :

Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact répété ou prolongé avec la peau.

CONTRÔLE D'EXPOSITION LIÉ À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre industriel :

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. En cas d'une pollution de l'eau, aviser les autorités concernées.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT

Poudre.

SOLUBILITÉ

Soluble dans l'eau.

DENSITÉ VOLUMIQUE

1120 kg/m³

VALEUR PH, SOLUTION DILUÉE

10.9 @ 10%

SUN Poudre système standard**10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****STABILITÉ**

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**INHALATION**

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.

INGESTION

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

CONTACT AVEC LA PEAU

Le contact prolongé et fréquent peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

CONTACT AVEC LES YEUX

Irritant pour les yeux.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES**ÉCOTOXICITÉ**

On ne considère pas que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement.

DÉGRADABILITÉ

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Ce produit n'est pas classé dangereux pour l'environnement conformément aux critères de la Directive 1999/45/CE modifiée des Préparations Dangereuses. Cependant, de gros volumes ne devraient pas être déversés dans les égouts, canalisations ou sur le sol.

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

GÉNÉRALITÉS Non classifié pour le transport.

NO. UN ROUTE 0

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**ÉTIQUETAGE**

Irritant

PHRASES DE RISQUE

R36 Irritant pour les yeux.

CONSEILS DE PRUDENCE

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S25 Éviter le contact avec les yeux.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

SUN Poudre système standard**DIRECTIVES EUROPÉENNES**

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

16 AUTRES INFORMATIONS

| | |
|---------------------------------------|--|
| DATE DE RÉVISION | 15/03/2010 |
| NO DE REV. /REEMPL. FDS GÉNÉRÉE LE | 18 |
| PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL) | |
| | |
| R8 | Favorise l'inflammation des matières combustibles. |
| R37/38 | Irritant pour les voies respiratoires et la peau. |
| R36 | Irritant pour les yeux. |
| R22 | Nocif en cas d'ingestion. |
| R41 | Risque de lésions oculaires graves. |
| R50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.